

Public Charge Assistance nutritionnelle et charge publique : effet sur l'immigration

L'obtention d'une assistance nutritionnelle à travers le service d'assistance alimentaire et nutritionnelle (Food and Nutrition Service – FNS) ne met pas un immigrant à la « charge publique ». En d'autres mots, une personne immigrante aux États-Unis d'Amérique ne sera pas expulsée et ne se verra pas refuser l'entrée dans le pays ou le statut d'immigrant permanent parce qu'elle reçoit des bons d'alimentation, des allocations du Programme spécial de nutrition supplémentaire pour les femmes, les nourrissons et les enfants (Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children - WIC), des prestations de cantine scolaire gratuite ou à prix réduits ou toute autre forme d'assistance nutritionnelle du service FNS.

Pour tous renseignements complémentaires, visitez notre site Web à l'adresse :

www.fns.usda.gov

ou

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, appelez gratuitement le **1-800-221-5689** pour obtenir une copie des renseignements publiés.